



Garde partagée, déménagement nouvel emploi

Par **Manola45**, le **30/11/2018** à **13:57**

Bonjour à tous,

Je suis Manon maman d'un petit garçon de 4 ans,

Séparée depuis bientôt 1 an et demi nous avons une garde partagée à l'amiable en place, lundi mardi mercredi chez papa et mercredi soir jeudi vendredi chez maman et un week sur deux,

Cependant à l'époque au temps lui que moi nous vivions à 50 km Dennis emplois, suite à la perte de mon emploi, j'ai décidé de prendre la décision de retourner vivre plus proche de nos deux familles,

Nous vivons dans l'Eure et loir sans famille ni amis à côté,

Au temps sa famille que la mienne est dans le 45.

Aujourd'hui, après 6 mois de chômage j'ai décroché un cdi dans le Loiret comme je le souhaitais (ne trouvant rien à moins d'une heure de lecole de mon fils !). J'ai pris un rendez vous avec un avocat afin de connaître les démarches à effectuer pour déménager, Je pensais que le père ne serait pas d'accord donc je pensais être dans l'obligation de demander la garde, cependant il n'est pas contre un retour lui aussi dans le Loiret, donc j'ai décidé de lui laisser du temps avant de saisir le JAf.

Nous sommes 2 mois après mon annonce de vouloir partir, et il a toujours une excuse (la vente de sa voiture... avant de chercher du travail)

Dans un premier temps j'ai la chance d'avoir la possibilité de travailler à mi temps dans le Loiret les jours où je n'ai pas mon fils et être présente pour lui les jours de garde.

Le cdi à temps complet m'attend dès que j'aurai résolu tous ces pb de garde,

Aujourd'hui j'ai besoin de votre expérience car le père me menace de me retirer mon fils si je saisis le JAF en mettant en avant qu'il a plus de moyen que moi pour se défendre.

Mes horaires pourraient au contraire que faire du bien à Léo
Je fini à 16.15 tous les jours alors que son père ne le récupère pas avant 19h en
périscolaire...

Merci de votre aide, je suis complètement paniqué mais je ne peux pas attendre attendre et
encore attendre pour avancer ma propre vie,
Ça fais 6 mois que j'attend et je n'en peux plus...

Par **amajuris**, le **30/11/2018 à 14:24**

bonjour,
en l'absence d'accord amiable avec le père de votre enfant, vous devrez saisir le JAF.
si c'est vous qui vous éloignez, vous devez prendre en charge les conséquences de votre
éloignement, le JAF décidera en fonction des arguments de chaque partie.
bien entendu, le père ne peut pas vous retirer votre enfant.
salutations

Par **Manola45**, le **30/11/2018 à 14:39**

Je compte saisir le JAf mais ça m'ennuie car je sais pas si c'est sur le principe de me faire
plaisir en me faisant patienter, car il me dis qu'il est prêt à déménager aussi mais qu'il faut
que j'attende qu'il trouve un emploi...

Ce à quoi il me dis celui qui part c'est celui qui perd
Merci de votre réponse